



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 103

Question écrite n° 71923

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'abandon du projet d'autoroute A103, entre Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) et Villemomble (Seine-Saint-Denis). En effet, ce projet qui faisait l'objet de débat, depuis près de quarante ans, semblerait abandonné d'après les informations diffusées par la direction régionale de l'équipement (DREIF). Cet axe devait permettre, à terme, de réaliser un doublement de l'autoroute A4, saturée avec ses 94 000 véhicules par jour, entre la Francilienne et l'A3 en Seine-Saint-Denis. Et surtout de soulager le tunnel de la A86 à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) tout en réduisant le bouchon du Pont de Nogent. Ce projet semblait avoir un coût très élevé, car les élus de plusieurs villes traversées réclamaient un passage en tunnel, ce qui entraînait un système de péage. La direction régionale a, semble-t-il, mandaté un bureau d'études qui devait proposer plusieurs scénarios. Le principe qui semblerait retenu est celui d'un transport en commun en site propre (TCSP), soit par tramway soit par bus. Cet éventuel tramway relierait la cité Descartes de Champs-sur-Marne à Villemomble. De plus, une ligne de bus relierait Noisy-le-Grand à Chelles, deuxième ville de Seine-et-Marne. Enfin, l'autoroute A199, entre Torcy et Champs, serait transformée en simple boulevard. La DREF reste pour l'instant discrète sur la concertation avec les élus locaux (notamment de Seine-Saint-Denis) qui avaient des positions différentes sur l'A103 et sur le financement de ces projets. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des éclaircissements sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71923

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7653